

KARMENU VELLA

Member of the European Commission

Bruxelles, le 16/07/2015
Ref. Ares(2015)3148708

M. Dominique Bussereau
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 Paris

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre lettre datée du 9 juin 2015 concernant le bar et la récente proposition de la Commission de diminuer sa taille minimale de débarquement.

Le 5 juin 2015, lorsque tous les États membres se sont réunis dans le cadre de la Commission d'examen, certains d'entre eux ont exprimé leur inquiétude à propos de l'augmentation de la taille minimale concernant les deux stocks «Sud» de bar. Ceux-ci avaient alors souligné le caractère moins probant des avis scientifiques sur ces stocks et notamment sur la définition de la taille minimale adéquate à fixer pour lesdits stocks.

Or, dans votre lettre, vous plaidez à votre tour pour une différenciation des tailles entre le stock «Nord» et le stock «Golfe de Gascogne».

Dans l'optique d'aller de l'avant, j'ai invité mes services à se pencher sur les différents arguments avancés. À l'issue d'un examen attentif de ces derniers, j'ai pris la décision de proposer à ce stade une augmentation de la taille minimale à 42 cm pour le seul stock «Nord».

Entretemps, le 2 juillet dernier, cette proposition a été adoptée à une large majorité qualifiée par la Commission d'examen, au sein de laquelle les 28 États membres étaient représentés. Ladite proposition prendra effet le 1^{er} septembre 2015.

En ce qui concerne les deux stocks «Sud», j'ai demandé à mes services de solliciter de nouveaux avis scientifiques, afin que nous puissions établir les prochaines évaluations et propositions relatives au bar sur la base des meilleures informations disponibles.

Permettez-moi enfin de vous remercier pour votre intervention sur cette question majeure.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.

